

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE
CLASSEE

ARRÊTÉ PORTANT PROLONGATION
DE MISE EN CONGÉ DE LONGUE DUREE
DE Monsieur DEQUESNE Hubert

Le Maire de BARBAZAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 87-602 du 30 Juillet 1987 relatif au régime des congés maladies des fonctionnaires,

Vu la demande de Monsieur DEQUESNE Hubert en date du 02/03/2013,

Vu l'avis émis par le Comité Médical en date du 03/07/2013 plaçant Monsieur DEQUESNE Hubert en renouvellement de congé longue durée pour la période de 01/04/2013 au 30/09/2013.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur DEQUESNE Hubert est placé en renouvellement de congé longue durée à compter du 01/04/2013 au 30/09/2013. Avis favorable.

ARTICLE 2 : Monsieur DEQUESNE Hubert est placé en renouvellement de congé longue durée du 01/04/2013 au 30/09/2013 et percevra son salaire en plein traitement du 01/04/2013 au 30/06/2013.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et transmis au Comptable de la Collectivité.

Fait à Barbazan le 22/07/2013

Le Maire

Henri GALY

Notifié le : 28/07/2013

Signature :

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr